

Le six mil sept Cens huit et le douzième jour du mois de octobre advenant midy
Constitus en Jurepersonne M^{re} Lang^{re} Maurice advenant en la Cour de la Ville
De forcalquier lequel de son gre a Consentu avoir recue de Jean Gaubert
son megre residant au pui lieu de Courc absent moy no^{re} pour luy estrepuler
Scavoir Et la somme de quarante six livres qui luy doit a Compte de plus
Grande somme pour laquelle il avoit expose Chameu contre dud^t Gaubert
Laq^{ue} somme de quarante six livres led^t J^{re} Maurice a recue tout plain
Et alliment en l'ouir dor escue Chameu et autre monnoye au lieu de nous
no^{re} et nomms de Michel Gaubert a son jeun d'heur de Malfeugasse
pui et estrepulant qui en a fait le paiement de ses propres deniers a
Compte de plus Grande somme qui doit a dud^t Jean Gaubert suivant l'acte
D'achep^t recu par moy no^{re} le de la presente annee Et ensuite
Et ensuite de l'arrestement que led^t J^{re} Maurice avoit fait entre ses
Abans en force de lad^t Chameu et ensuite de Consentement pravo donne
par led^t Jean Gaubert qui a est remis a dud^t Michel Gaubert auquel au
moyen du dud^t paiement led^t J^{re} Maurice a fait toute Cession de ses actions
Et subrogation de son droit sans portant luy estre tenu que de debte deu
Laq^{ue} de quarante six livres a recue tout recemement pour les
pui et succedivement sur le pui sans prejudice du restant des
Sommes qui luy sont encore dues et depoussuave l'instance sa Comancee
pour raison de ce et sans prejudice ausy dud^t arrestement fait entre
les mains dud^t Michel Gaubert qui subrotera pour les sommes dont
il peut estre debiteur envers led^t Jean Gaubert et pour l'obvention
de ce que Bessac a paine de tout depens domages pui led^t J^{re} Maurice
oblige ses biens a toutes Coures la promis et acte fait et publie
a Cour dans moy l'acte pui J^{re} Noel Fauchier a feu Jean et piece
amical dud^t Courc nomms requis et signets avec led^t J^{re} Maurice
led^t Gaubert a Dit no^{re} Scavoir de ce Inquis a l'original dont en
quitte led^t Gaubert Controlle a J^{re} Pierre le dant ~~no^{re} Courc~~ Courc
Et signe allemandy

Collationne

O Fauchier ~~no^{re}~~



[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the paper.]